

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 avril 2013

### Le Sncd reconduit pour la 2<sup>nd</sup>e année la Charte du Développement Responsable



**A l'initiative de son atelier Développement responsable, le Syndicat National de la Communication Directe (Sncd) a créé l'année dernière la Charte du Développement Responsable et a reconduit son action pour 2013. A ce jour, 21 membres du Sncd se sont d'ores et déjà engagés en signant la Charte du Développement Responsable.**

Après la mise à jour du code de déontologie et l'édition de fiches de bonnes pratiques, le Sncd a souhaité étendre sa politique de respect à un périmètre plus large en prenant position avec les entreprises du secteur du marketing direct et relationnel sur le **développement responsable social, économique et environnemental.**

De cette idée est né l'atelier Développement responsable du Sncd, piloté par Franck Dreyer de Reed Data, composé de Laurence Hulin de Mediapost et Virginie Fillion de l'IEMD. Cet atelier a mené des travaux qui ont permis d'aboutir à la réalisation de cette **Charte du Développement Responsable et d'accompagner les membres dans la mise en œuvre de leurs actions.**

Les entreprises qui s'orientent vers le développement responsable le font pour minimiser leur impact environnemental, s'impliquer dans une politique de ressources humaines soucieuse du bien-être de leurs employés ou encore faire des économies.

Les candidats signataires, membres du Sncd, s'engagent, dès la signature, à respecter au moins 5 des 10 points de la charte et son intégralité au plus tard dans les 5 ans.

Les membres signataires de cette charte, investis dans le Développement Responsable, ont prouvé leur engagement à :

- mener une réflexion stratégique de développement durable permettant d'identifier leurs propres enjeux, de les partager et de définir des objectifs dans leur champ de compétences,
- traduire cette réflexion dans leur politique, leurs projets, leur management et leur façon de rendre compte, en impliquant le personnel et les différentes parties prenantes et intéressées,

- élaborer un document stratégique de développement durable, reprenant ces engagements et diffusé largement à l'interne comme à l'externe et rendre compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités dans un rapport annuel,

- élaborer et piloter, dans le cadre de leur document stratégique, un plan d'actions.

Lors de l'**Assemblée Générale Ordinaire du Sncd**, le 2 avril 2013, à la Maison des Arts & Métiers, Franck Dreyer a présenté officiellement aux adhérents **les 21 membres du Sncd** qui se sont engagés pour 2013, dont ceux ayant reconduit leur engagement pour la seconde année consécutive, avec la signature de la Charte du Développement Responsable.

**Les 21 signataires sont :**

Acxiom, A.I.D, Amabis, Bisnode (ex WDM.Directinet), Cegedim, Combbase, Conexance, Dolist.net, Edatis, Epsilon International, FGConseil.fr, Histoire d'Adresses, IEMD, ITL, Lakana, Mediapost, NP6 SAS, PJMS, Reed Expositions, Selligent, Sncd.

*« L'engagement des entreprises du Sncd signataires de la charte contribue à la responsabilisation de nos métiers en matière de production, de respect de l'environnement mais également d'éthique. Ces engagements sont fidèles à nos valeurs et à l'esprit que le Sncd défend. Nous espérons que les annonceurs sauront sensibiliser et reconnaître ces efforts en préférant utiliser les services de prestataires revendiquant non seulement les bonnes pratiques, la déontologie mais aussi la responsabilité d'entreprise afin de réduire l'empreinte écologique » . Didier Farge – Président du Sncd*

**A propos du SNCD**

---

Le **Syndicat National de la Communication Directe** est l'organisation professionnelle des experts de la communication directe multicanal et de la relation client. Depuis 1933, il aide ses membres à se positionner face aux évolutions et aux perspectives du marché. Le Sncd définit le cadre et les usages des métiers de la communication directe qu'il contribue ainsi à valoriser. Aujourd'hui 140 acteurs de la communication directe, parmi lesquels acteurs des marketing services, courtiers et propriétaires de fichiers, gestionnaires de BDD, acteurs de l'e-marketing et de l'emailing, SSII, éditeurs et intégrateurs CRM, opérateurs du courrier, sociétés d'études, de conseil et d'analyses statistiques..., ont choisi de proposer leurs services dans le respect de la déontologie et des usages de la profession en devenant membres du Sncd. [www.sncd.org](http://www.sncd.org)

**Contacts presse**

---

SNCD

Anne BERIOT

Tél. : 01 46 64 95 46

Email : [aberiot@sncd.org](mailto:aberiot@sncd.org)